



**Centre
Communal
Action
Sociale**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

A 18H30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni le lundi 2 octobre 2023 à 18h30 dans la salle « Les Teinturiers » à la Passerelle

Date de la convocation : le 26 septembre 2023

Etaient présents : Béatrice DAUPHIN, René FRANÇON, Marie Céline ROYON, Jean Paul BARBOT, Anne DARRIEULAT, Ghyslaine POYET, Françoise ROLHION, Gilles VALLAS, Agnès CHENEVIER, Marc BONNEVIALLE, Marcelle CAUVET, Julie TOUBIN.

Etaient excusés : Olivier JOLY, Françoise DESFETES.

Était absent : Ramazan KUS.

Procuration : Olivier JOLY donne pouvoir à Béatrice DAUPHIN

Madame la Vice-Présidente ouvre la séance à 18h30.

Désignation du secrétaire de séance : Ghyslaine POYET

L'Assemblée approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du conseil d'administration du 4 septembre 2023.

AIDES FINANCIERES

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 150 € à une personne pour une facture de déménagement.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 500 € à une personne pour solder un impayé d'assurance logement et voiture.

Les membres du Conseil d'Administration décident d'accorder une aide de 100 € à une personne pour solder une facture d'ENGIE.

Un dossier a été ajourné dans l'attente de compléments d'informations sur la situation.

Une délibération pour une aide financière de la séance du CCAS de septembre doit être annulée et remplacée par une nouvelle délibération pour une erreur matérielle.

Une aide alimentaire sous la forme de bons a été accordée à deux familles pour se rendre à l'épicerie solidaire.

REMBOURSEMENT DE TICKETS DE REPAS A DOMICILE

Béatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame L. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 85 € qui correspond à dix tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.

Béatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces dix tickets.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 85 € à Madame L.

Béatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Madame C. ne prend plus les repas à domicile. Elle demande un remboursement de 68 € qui correspond à huit tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.

Béatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces huit tickets.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 68 € à Madame C.

Béatrice DAUPHIN informe le Conseil d'Administration que Monsieur D. ne prend plus les repas à domicile. Il demande un remboursement de 374 € qui correspond à quarante-quatre tickets. Le prix du ticket est de 8,50 €.

Béatrice DAUPHIN appelle les membres du CCAS à délibérer sur le remboursement de ces quarante-quatre tickets.

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de rembourser la somme de 374 € à Monsieur D.

CHOCOLATS

Dans le cadre de la distribution des chocolats de fin d'année aux personnes âgées de la commune de 76 ans et plus, le Conseil d'Administration est appelé à choisir un fournisseur. Des demandes de devis ont été envoyées à plusieurs chocolatiers :

- Le Chardon bleu,
- Le Margotin,
- Chocolats Les Princes,
- La Muscadine,
- Martinon Céline,
- Chocolats Chapuis,
- Chocolats Weiss
- Chocolats Coulois,
- Chocolats Philippe BEL,
- Chocotas Gaucher.



Le CCAS a eu quatre réponses :

- Le Chardon Bleu avec une proposition à 11€50 TTC la boîte de 400 grammes,
- Le Margotin avec une proposition à 10€00 TTC la boîte de 400 grammes,
- Chocolats Coulois avec une proposition à 8€50 TTC la boîte de 400 grammes.
- La Maison Gaucher a pris contact par téléphone avec le CCAS en mentionnant qu'il ne fera pas de proposition car leurs prix étaient supérieurs à la demande du CCAS.

Les membres du Conseil d'Administration retiennent le Chardon Bleu et le Margotin. Pour cette fin d'année, les chocolats du Chardon bleu seront offerts sur le quartier de St Rambert et les chocolats du Margotin seront offerts sur le quartier St Just. L'âge n'est pas relevé par les membres du Conseil d'Administration. Il reste à 76 ans.

DIVERS

Repas des aînés : Béatrice DAUPHIN souligne que les personnes doivent être âgées de 71 ans cette année pour pouvoir s'inscrire au repas offert par la municipalité en décembre.


Voici les prochaines dates avec le lieu

Le lundi 6 novembre 2023 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 4 décembre 2023 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 8 janvier 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 5 février 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 4 mars 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 8 avril 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 6 mai 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 3 juin 2024 à 18h30 à la Passerelle,
Le lundi 1^{er} juillet 2024 à 18h30 à la Passerelle.

La séance est levée à 20h00

LE SECRETAIRE DE SEANCE

Ghyslaine POYET



LA VICE PRESIDENTE

BEATRICE DAUPHIN

